



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JANVIER 2018 à 18 H 00

Présents: M. LEMOINE Christian, Mme ALLANIC Amandine, M. FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, M. BERTRAN Michel, Mme DIMON Nadine, SAÏSSI-HASSANI Roxane, MCLAREN-THOMSON Julia

Absents excusés : DESTREM Philippe, M. CAILLENS Mathieu

Secrétaire de séance : M. BERTRAN Michel

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeurs sur le budget de fonctionnement.
2. Budget Commune : Décision Modificative n° virement de crédits du compte 61551 au compte 6450 et 6480. Voté à l'unanimité
3. Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'ATSEM.
4. Un point sur les projets 2017 a été fait notamment sur les travaux, le composteur partagé, la distribution des colis de Noël, et la réservation des gîtes.
5. Pour le budget 2018, les orientations retenues sont les suivantes :
 - Réfection du toit de l'église
 - Remplacement des portes du moulin à vent
 - Modernisation des gîtes
 - Voirie devant la cave coopérative
 - Plafond salle des adjoints
 - Dossier potence / Aire de lavage
6. Questions diverses :
 - Le Conseil Municipal donne son accord pour la programmation d'un concert avec Arpèges en Fenouillèdes et d'un goûter occitan dans le cadre du SIOCCAT.
 - Le Conseil Municipal décide d'organiser une journée portes ouvertes pour faire connaître l'appartement 1 place de la mairie, le mercredi 31 janvier 2018 de 14h à 18 heures.
 - Monsieur Christian LEMOINE demande que pour cet été soit prévu un lieu pour répondre aux besoins des adolescents : réflexions à poursuivre.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du chantier de fouilles sur le site de l'Horto. Les travaux doivent durer en principe trois mois.
- Monsieur Christian LEMOINE rend compte au Conseil Municipal des problèmes de stationnement survenus au Château le 31 décembre. Le Conseil Municipal décide de prendre un temps de réflexion et de solliciter les conseils de la gendarmerie.
- Monsieur le Maire présente à l'assemblée la sollicitation de l'entreprise ABO wind pour une implantation d'éoliennes sur le territoire. A la majorité le Conseil Municipal pense que ce genre d'implantation est incompatible avec l'image que nous souhaitons donner à notre territoire pour son développement touristique.

Le Maire,

Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018 à 18 H 00

Présents: M. LEMOINE Christian, Mme ALLANIC Amandine, M. FOUSSAT Philippe, M. BERTRAN Michel, Mme DIMON Nadine, DESTREM Philippe, M. CAILLENS Mathieu, MCLAREN-THOMSON Julia

Absente excusée : SAÏSSI-HASSANI Roxane

Secrétaire de séance : Mme ALLANIC Amandine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal désigne comme correspondant sécurité routière auprès de la DDTM, monsieur Philippe DESTREM, conseiller municipal.
2. Le Conseil Municipal donne son accord au renouvellement du bail pour l'exploitation du commerce 18 Grand'rue.
3. Suite au prochain départ de l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.
4. Suite à l'obligation d'évaluation des agents communaux, le Conseil Municipal autorise à la mise place définitive de l'entretien professionnel.
5. Le Conseil Municipal donne son accord sur l'adoption d'une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.
6. Pour le bail de location de l'appartement 1, place de la mairie, le Conseil Municipal retient la candidature de Monsieur CHALABI Nadir sous réserve de présentation des justificatifs demandés.
7. Christian LEMOINE, 1^{er} adjoint, présente le projet de mise en place d'un mini terrain de basket à l'aire du lavoir. Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme au budget de fonctionnement 2018 et d'informer les adolescents du projet afin de voir quelle suite lui donner.
8. Travaux gîtes : Julia McLaren-Thomson fait part de la nécessité de remise en état de la terrasse. Le gîte Lilas nécessite aussi des travaux d'amélioration. Le remplacement des portes d'entrée et les travaux à faire à Dalhia sont aussi soulevés. La discussion est reportée lors de l'élaboration du budget.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

9. En ce qui concerne la rénovation du toit de l'église, le Conseil Municipal décide de lancer les demandes de subventions.
10. Le Conseil Municipal, considérant que l'extinction de l'éclairage permettrait de réaliser des économies, a décidé que l'extinction serait effective de 0h00 à 6h00.
11. Questions diverses :
 - Le Conseil Municipal décide de rééditer le plan du village très demandé par les touristes. La commission communication est chargée de le réactualiser.
 - Le Conseil Municipal décide de mettre à l'étude des modalités de prêt de la maison des associations aux contribuables. Les commissions urbaines et vie associative prépareront un projet.

Le Maire,

Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018 à 18 H 00

Présents: M. LEMOINE Christian, Mme ALLANIC Amandine, M. FOUSSAT Philippe, M. BERTRAN Michel, Mme DIMON Nadine, M. CAILLENS Mathieu, MCLAREN-THOMSON Julia

Absente excusée : SAÏSSI-HASSANI Roxane, DESTREM Philippe

Secrétaire de séance : Mme DIMON Nadine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion et Administratif 2017 Principal et Eau-Assainissement, ainsi que les affectations de résultat.
2. Le Conseil Municipal maintient les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2017 :

Taxe Habitation	: 7,14 %
Taxe Foncière Bâti	: 14,07 %
Taxe Foncière non bâti	: 66,69 %
3. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Principal 2018, à savoir :

Dépenses de Fonctionnement	: 368 513.21 €
Recettes de Fonctionnement	: 368 513.21 €
Dépenses d'Investissement	: 204 999.81 €
Recettes d'Investissement	: 204 999.81 €
4. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Eau Assainissement 2018, à savoir :

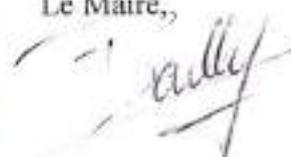
Dépenses de Fonctionnement	: 63 306.46 €
Recettes de Fonctionnement	: 63 306.46 €
Dépenses d'Investissement	: 74 336.37 €
Recettes d'Investissement	: 74 336.37 €
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour la nomination de Monsieur Placide LLAMAS.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

6. Questions diverses :

- Considérant que la commune n'a pas besoin de disposer de 21 emplacements en terrain commun comme c'est le cas aujourd'hui, le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de concession déposée par Madame Jeannette VIDAL sur l'un de ces emplacements.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail tenue avec le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie en présence de Monsieur Christian LEMOINE 1^{er} adjoint.
- Le Conseil Municipal décide de mettre en location le gîte Coquelicot dès qu'il sera libéré.

 Le Maire,

Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 MAI 2018 à 9 H 00

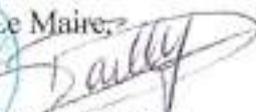
Présents: M. LEMOINE Christian, Mme ALLANIC Amandine, M. FOUSSAT Philippe, Mme DIMON Nadine, M. CAILLENS Mathieu, MCLAREN-THOMSON Julia, SAÏSSI-HASSANI Roxane, M. BERTRAN Michel

Absente excusée : DESTREM Philippe

Secrétaire de séance : Mme DIMON Nadine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différentes Décisions Modificatives pour :
 - les investissements prévus sur 2018
 - le remboursement de la dotation des élus de Trilla
 - la rectification du loyer de Monsieur LAGET
 - le remboursement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.
2. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour les employés communaux.
3. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
4. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes pour la réhabilitation des gîtes communaux Eglantine et Azalée.
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du siège social du Syndicat Intercommunal de Télévision de Lesquerde (SITV66).
6. Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux jurés d'assises, dont les noms seront transmis à la Mairie de Latour de France pour un nouveau tirage au sort.
7. Une réflexion est faite concernant la création d'un syndicat départemental de l'eau, une décision sera prise ultérieurement.

Le Maire,

Bernard CAILLENS

Maires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tel. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 JUILLET 2018 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel, DESTREM Philippe

Secrétaire : M CAILLENS Mathieu

Absentes excusées : ALLANIC Amandine, SAISSI-HASSANI Roxane

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différentes Décisions Modificatives pour :
 - Les régularisations EDF des années 2015-2016
 - le remboursement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes (solde).
2. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la 26^{ème} modification des statuts de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.
3. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion 66.
4. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement d'utilisation de la Maison des Associations.
6. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux montants de location et de caution de la Salle des Fêtes annulant les délibérations du 1/3/2010 et du 18/3/2015.
7. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition gratuite d'une portion de parcelle communale à des fins de plantations florales entre la Commune et M. et Mme STEN-KNUDSEN Henrik.
8. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement statutaire du Syndicat Agly-Verdouble : Suppression de la compétence 1 « Aide aux communes pour l'informatique des

Heures d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

écoles »

9. Questions diverses :

- Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur la proposition de mise en place d'une convention pour les collaborateurs occasionnels, bénévoles.
- Le Conseil Municipal refuse la proposition de Madame Faillie concernant l'achat de la parcelle N°B667.
- Le Conseil Municipal est informé que le refus d'implantation des éoliennes est déjà inscrit dans le PLU.
- Suite à la demande d'un particulier quant à la signalétique de sa structure professionnelle, le Conseil Municipal réfléchit à une solution afin de réaliser un nouveau document d'information où l'ensemble des structures existantes y serait référencé.



Le Maire,

Faillie
Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 A 18H00

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel, SAISSI-HASSANI Roxane

Secrétaire : DIMON Nadine

Absentes excusé : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différentes Décisions Modificatives :
 - Budget investissement : réalisation de nouvelles rambardes
 - Annulation de la facture de Monsieur TETON
 - Annulation et remplacement de Décisions Modificatives prises au Conseil précédent pour régularisations comptables
2. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SYDEEL.
3. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adoption d'une demande de subvention pour la mise aux normes environnementales d'une potence agricole.
4. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs des gîtes pour l'année 2018-2019.
5. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2018 les subventions suivantes aux Associations qui en font la demande :
 - 300.00 € à l'ACCA de Caramany
 - 300.00 € à l'Amicale des Pompiers du Centre de secours d'Ille sur Têt
 - 100.00 € à l'AAPPMA de Saint Paul de Febouillet
 - 300.00 à l'Association Le Pari du Lac
6. Questions diverses :
 - Le rapport annuel du SPANC 66 (rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Exercice 2017) est présenté au Conseil Municipal.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

- Le Conseil Municipal décide de procéder à une étude pour placer des ralentisseurs au niveau de la place de la Mairie.
- Le Conseil Municipal, constatant que la procédure de recrutement d'un gérant pour l'auberge n'a donné aucun résultat cet été, demande de mettre en place une nouvelle procédure.
- Madame Julia McLAREN THOMSON fait le compte-rendu de la rencontre avec les gérants des chambres d'hôtes « Chez Mémé Germaine » en présence de Monsieur Philippe DESTREM. Le Conseil Municipal décide d'accorder l'autorisation d'apposer une signalétique de cet établissement sur le mobilier communal à condition qu'elle en respecte le style : taille et couleurs.
- Le Conseil Municipal définit le nombre et l'implantation des places de stationnement qu'il convient de matérialiser sur la voirie urbaine.
- Monsieur Bernard CAILLENS présente les propositions relatives à la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918. Madame Amandine ALLANIC saisira l'école de Bélesta pour savoir si elle souhaite participer avec les élèves de cours moyen.
- Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion pour présenter les services de Repas 66. La commission sociale sensibilisera les personnes concernées.
- Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à la proposition du Pays Vallée de l'Agly d'organiser une réunion sur les obligations légales de débroussaillage avant la saison 2019.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place d'un contrat d'agent technique à mi-temps pour le dernier trimestre 2018.



Le Maire,

Bernard Cailens
Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 A 18H00

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire,
DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel,

Secrétaire : BERTRAN Michel

Absents excusés : DESTREM Philippe, SAISSI-HASSANI Roxane

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

- 1- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial (Echelle C1) à temps non complet.
- 2- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander des plants et arbustes à la pépinière départementale afin d'embellir l'espace du composteur partagé et le cimetière.
- 3- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un don de 500.00 euros auprès de l'Association des maires de l'Aude : « Solidarité Communes Audoises 2018 ».
- 4- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Madame Nadine DIMON en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales suite à la création du Répertoire Unique Electoral.
- 5- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès des fonds LEADER pour la réfection du toit de l'église.
- 6- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2019 une subvention exceptionnelle de 300.00 euros à la coopérative scolaire pour le voyage aux Angles.
- 7- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée B3312 à Monsieur et Madame Thierry VIDAL.
- 8- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs des gîtes ruraux communaux pour la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Questions diverses :

- Après l'étude du rapport d'analyse de la vitesse sur la traversée du village, le conseil municipal décide de mettre à l'étude deux sites pour la pose d'un éventuel ralentisseur.
- Le Conseil Municipal décide de relancer les investigations afin de trouver un repreneur pour l'Auberge du Grand Rocher.
- Suite à l'absence d'inscription au service des repas à domicile (Repas 66), le Conseil Municipal décide de laisser le dossier en attente.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

- Le composteur partagé ayant été une véritable réussite, le Conseil Municipal décide, à la demande des riverains, d'étudier un emplacement pour la mise à disposition d'un autre composteur partagé sur les quartiers de la Bade et du ruisseau.
- Le Conseil Municipal est informé que le dossier sur la matérialisation des places de parking sur la voirie urbaine est en cours.
- Monsieur Bernard CAILLENS informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'arracher deux acacias à l'intersection de la rue des acacias et de la rue du chemin d'Ille. Ces derniers étant la cause d'importantes détériorations sur les conduites d'eau potable et sur le mur de soutènement de la rue du chemin d'Ille.



Le Maire,

B. Cailens
Bernard CAILLENS